



**International Association of Free Thought
Association Internationale de Libre Pensée
Asociación Internacional de Libre Pensamiento**

Déclaration

Le cardinal **George Pell** a été libéré par la plus haute cour d'Australie qui a annulé à l'unanimité sa condamnation pour agression sexuelle de deux garçons il y a vingt ans dans une cathédrale. Il purgeait une peine de six ans. Le jury avait unanimement cru son accusateur, l'un des garçons. Le procureur a déclaré à propos des preuves : *“C'était absolument convaincant. Il n'était manifestement pas un menteur. Ce n'était pas un fantasme. C'était un témoin de la vérité.”* Sa victime présumée était morte d'une overdose, sans avoir toutefois révélé l'allégation d'abus à sa famille.

D'autre part, lors d'un procès antérieur, le jury n'avait pas réussi à rendre un verdict. Le cardinal Pell a nié les accusations d'agression des garçons dans la cathédrale. Lui et d'autres personnes ont soutenu qu'il n'aurait pas pu avoir le temps ni la possibilité de commettre l'agression. La Haute Cour a conclu à l'unanimité que les doutes soulevés quant au temps et à l'opportunité étaient suffisants pour annuler le verdict.

Le cardinal Pell a répété : *“J'ai toujours maintenu mon innocence tout en souffrant d'une grave injustice”*.

Néanmoins, le cardinal Pell a reconnu *“qu'il y a certainement assez de douleur et d'amertume”* déclarant : *“Je ne veux pas que mon acquittement ajoute à la douleur et à l'amertume que beaucoup ressentent”*. Il a ensuite ajouté : *“Cependant, mon procès n'était pas un référendum sur l'Église catholique; ni un référendum sur la façon dont les autorités de l'Église en Australie ont traité le crime de pédophilie dans l'Église”*.

Selon un rapport du *Daily Mail* : *“Alors que le cardinal Pell est sorti de son cauchemar carcéral... sa carrière en tant qu'un des hommes les plus puissants de l'Église catholique devrait rester en lambeaux malgré le soutien public du pape jusqu'à la fin... La question de savoir si l'affaire se poursuivra devant les tribunaux civils va se jouer dans les semaines, les mois et peut-être les années à venir”*.

Keith Porteous Wood, porte-parole de l'AILP, en charge de la campagne contre les crimes sexuels des Eglises a déclaré : *“Au moins, le cardinal Pell a reconnu l'amertume ressentie par beaucoup. Il parle des “autorités ecclésiastiques en Australie” comme s'il s'agissait d'une bureaucratie éloignée, mais personne n'a travaillé plus dur que lui pendant des décennies pour minimiser l'indemnisation des victimes.*

Pour le cardinal Pell, la situation n'est pas forcément simple. La charge de la preuve pour les poursuites civiles est moins onéreuse, donc il est plus probable qu'elles aboutissent. Il est toujours possible que d'autres affaires pénales soient engagées. Par ailleurs, certaines parties du rapport final de la commission australienne sur les abus sexuels de 2017 ont été éditées afin de ne pas nuire aux poursuites pour abus sexuels sur enfants engagées contre le cardinal Pell. Elles seront probablement publiées et leur lecture risque d'être désagréable.”

Londres, le 7 avril 2020

